Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL66-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

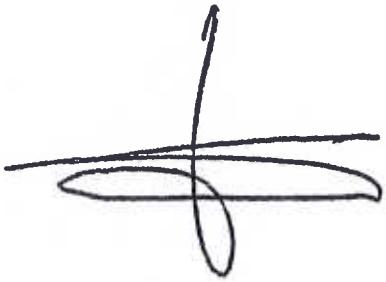
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL66-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL66-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

CULTURE

FONDS DE CONCOURS - EQUIPEMENTS CULTURELS

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Conformément au règlement en vigueur, sur proposition des Groupes de Travail Culture du 25 septembre et du 12 novembre 2025, les fonds de concours aux équipements culturels suivants sont soumis à la validation du Conseil :

COMMUNE	PROJET	MONTANT HT	% FDC ELIGIBLE	FDC
ARRADON	Rénovation de la Médiathèque	584 285 €	30 %	113 000 €
ELVEN	Rénovation de la Médiathèque	38 817 €	30 %	11 645 €
ELVEN	Extension salle Carré d'Arts	2 353 790 €	10 % + 5% bonus environnemental	247 148 €
LOCQUELTAS	Construction Pôle culturel	569 121 €	30% Médiathèque 10% Pôle culturel	122 174 €
VANNES	Transition Leds Palais des Arts et de la Culture	1 258 746 €	10 %	125 874 €
VANNES	Musée des Beaux-Arts Château de l'Hermine	22 189 109 €	10 %	400 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la Population du 11 décembre 2025,

Il vous est proposé :

- *d'attribuer les fonds de concours - équipements culturels aux communes d'ARRADON, ELVEN, LOCQUELTAS et VANNES dont les projets sont détaillés en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL66-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

ANNEXE

CULTURE

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS EQUIPEMENTS CULTURELS

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A ARRADON POUR LA RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE

La Commune d'Arradon souhaite adapter sa médiathèque aux nouveaux usages en fonction des publics avec des ateliers participatifs et espace de prêt de jeux qui seront transformés en section « ludothèque ». Le réaménagement du lieu permettra de repenser les espaces et leur rôle, entre lecture, travail, jeux, ateliers et espaces de convivialité autour de la presse. Les travaux concernent le changement de sol, du mobilier ainsi que les éclairages.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 584 285 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 113 000 € (30%), l'Etat au titre de la DRAC pour 150 000 et la CAF pour la ludothèque à hauteur de 9 000€.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 113 000€ au projet.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A ELVEN POUR LA RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE JEAN FRANCOIS COATMEUR

La Commune d'Elven va rénover la médiathèque construite en 1997 afin de se conformer au schéma directeur immobilier réalisé en 2023-2024 qui préconisait le réagencement des espaces intérieurs, le changement des revêtements du sol ainsi que des actions correctives comme la pose de nouveaux revêtements clairs, l'agencement avec nouvelles étagères mobiles, le déplacement de l'accueil et la création d'une zone de lecture et de rencontre. Cette rénovation précède l'élaboration d'un projet d'établissement en 2026. A travers ces travaux, il s'agit pour Elven d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'adapter les espaces à l'évolution démographique de la commune.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 38 817 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 11 645 € (30%) et l'Etat au titre de la DETR pour 10 481 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 11 645€ au projet.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A ELVEN POUR L'EXTENSION DE LA SALLE CARRE D'ARTS

La commune d'Elven prévoit l'extension de la salle du Carré d'Arts qui accueille les activités du Centre socio-culturel, les spectacles et des réunions/activités.
La construction de ce nouvel équipement dans un périmètre restreint et contraint en lien avec la salle existante et ses espaces extérieurs propose de relier ces deux équipements en créant une rue intérieure

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL66-DE

pensée comme un espace semi-bâti qui dessert et structure le projet. Au rez-de-chaussée, le centre culturel installera ses bureaux, la régie et la tisanerie, ainsi que la maison des jeunes quand à l'étage, les salles de Danse et de Théâtre seront en accès autonome, avec vestiaires et sanitaires.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 3 327 919 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 332 792 € (10%) ainsi qu'un montant environnemental à hauteur de 16 640 €, l'Etat au titre de la DSIL pour 200 000 €, la Région Bretagne « bien vivre partout » à hauteur de 240 000 €.

L'espace jeunes relève strictement d'une dimension communale. La surface de 233 m2 de l'espace jeunes sur une surface totale d'équipement de 796 m2 ne se trouve par conséquent pas retenu dans le fond de concours éligible au financement de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.
Le coût d'équipement hors espace jeunes est de 2 353 790 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 235 379 € (10%) au projet ainsi qu'un montant environnemental à hauteur de 11 769 €, soit un total de 247 148 €.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LOCQUELTAS POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE CULTUREL ET SA MEDIATHEQUE

Locqueltas a engagé depuis 2022 une concertation avec les habitants sur le devenir de la médiathèque communale par des ateliers participatifs en lien avec la Médiathèque départementale du Morbihan. La consultation a conclu au besoin de création d'un pôle culturel répondant à plusieurs usages : médiathèque, auditorium et salles d'activité.
Cette commune qui connait une démographie forte a eu la nécessité de créer une nouvelle cantine scolaire dont la livraison est prévue fin 2025. Par conséquent, il est prévu un transfert de la médiathèque dans la cantine actuelle permettant de passer de 330 m2 à 459 m2 fin 2026.

En phase Avant-Projet Définitif (APD), le cout des travaux est estimé à 569 121,25 € HT. Il est proposé de proratiser les surfaces éligibles de l'ensemble du bâtiment au regard des usages, tout en respectant le règlement des fonds de concours de GMVa.

Ainsi, le Pôle culturel comprend une Médiathèque éligible à 30% du coût HT, le reste de l'équipement étant éligible à 10% du coût HT. Ainsi 57,44% du bâtiment sera occupé par la Médiathèque dans le futur Pôle culturel, le reste du bâtiment étant destiné à l'auditorium, la tisanerie et les salles d'activités associatives.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 122 174 € (10%) au projet.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A VANNES POUR LA TRANSITION DE L'ECLAIRAGE LEDS DU PALAIS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Depuis 2018, la mise en œuvre de la directive relative à l'écoconception impose la disparition des lampes halogènes sur la marché domestique, exemptions temporaires faites au spectacle vivant. Néanmoins, l'obsolescence du parc existant lié à l'indisponibilité des modèles de lampes et l'épuisement des stocks oblige la transition Leds pour l'ensemble des salles du Palais des Arts et de la Culture avec notamment la salle Lesage et salle Ropartz.
Le programme des travaux prévoit le changement des armoires électriques, l'achat de projecteurs LED, le cablage, la mise en œuvre des réseaux, le remplacement des éclairages publics des deux salles, la création d'un parc de projecteurs automatiques, l'installation d'éclairage d'architecture sur batterie pour mise en valeur du PAC.
De plus, l'offre culturelle portée par les Scènes du Golfe, le développement du tourisme d'affaires, de la vie associative culturelle du territoire ainsi que la participation de l'équipement au dynamisme local confère à l'équipement un aspect intercommunal.
Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 125 874 € (10%) et l'Etat au titre du fonds vert pour 800 000 €.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1 258 746 € HT.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL66-DE

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 125 874 € (10%) au projet.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A VANNES POUR LE MUSEE DES BEAUX ARTS DU CHATEAU DE L'HERMINE

Depuis 1982, le Musée des Beaux-Arts labellisé Musée de France » est installé à la Cohue. Afin d'accroitre la visibilité, l'accessibilité et la conservation des œuvres, il a été décidé de déménager le musée à l'hôtel Lagorce, propriété de la ville de Vannes, aussi appelé Château de l'Hermine, ancienne résidence des Ducs de Bretagne.
La mission de maitrise d'œuvre a été confiée au groupement représenté par Nieto Sobejano arquitectos qui a présenté un projet alliant création contemporaine et valorisation du patrimoine avec une ouverture au public de la partie des remparts par une réhabilitation de ce secteur situé dans le Site Patrimonial Remarquable. Des fouilles archéologiques préventives et études préparatoires ont été nécessaires, la livraison de l'équipement étant prévue en 2027. Ce projet d'ampleur vient renforcer l'attractivité du territoire par son aspect patrimonial, culturel, touristique et économique.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 22 189 109 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 400 000 €, l'Etat au titre de la DSIL pour 700 000 €, la DRAC pour 2 300 00 €, la Région Bretagne « bien vivre partout » pour 700 000 €, le Conseil départemental du Morbihan pour 3 750 000 €, le FCTVA pour 4 265 690 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 400 000€ au projet.